



EXERCICES DE L'ARQUEBUSE ET DE LA NAVIGATION

DATES DES COURS JEUNES TIREURS EAN 2019

Nom : Prénom :

SEANCE D'INFORMATION : 0 Mercredi 27 février De 18h00 à env. 20h00 pour 1ère année	OBLIGATOIRE	INSTRUCTION THEORIQUE : 0 Samedi 2 mars De 08h00 à env. 12h00 pour 1ère année De 13h30 à env. 17h00 pour 2, 3 et 4ème année
--	--------------------	--

TIR : 1 Samedi 9 mars De 07h30 à 12h00 : 1ère année De 13h30 à 17h00 : 2, 3, 4ème année	Obligatoire	2 Samedi 6 avril De 07h30 à 12h00 : 2, 3, 4ème année <input type="checkbox"/> De 13h30 à 17h00 : 1ère année
3 Samedi 27 avril De 07h30 à 12h00 : 2, 3, 4ème année <input type="checkbox"/> De 13h30 à 17h00 : 1ère année		4 Samedi 4 mai De 13h30 à 17h00 <input type="checkbox"/>
5 Samedi 11 mai De 07h30 à 12h00 <input type="checkbox"/> Tir en campagne à l'Arquebuse		6 Samedi 25 mai De 07h30 à 12h00 <input type="checkbox"/>
7 Samedi 15 juin De 07h30 à 12h00 : 2, 3, 4ème année <input type="checkbox"/> De 13h30 à 17h00 : 1ère année		8 Samedi 22 juin Concours Cantonal Bernex de 13h00 à env. 17h00 Obligatoire
9 Samedi 2 novembre De 08h00 à env. 10h30 Obligatoire Nettoyage - Préparation de la reddition		10 Samedi 9 novembre De 08h00 à env. 11h00 Obligatoire REDDITION à l'Arsenal

Pour les 1ère année :

Présence obligatoire aux trois séances d'**INFORMATION / INSTRUCTION / TIR 1 du 27.02, 02.03 et 09.03.19** et à **4 séances** de tir au minimum (autres que le tir en campagne et le concours cantonal) afin d'effectuer le programme de tir au complet et de valider le cours.

Pour les 2, 3 et 4ème année :

Présence obligatoire aux séances d'**INSTRUCTION / TIR 1 du 02.03 et 09.03.19** et à **4 séances** de tir au minimum (autres que le tir en campagne et le concours cantonal) afin d'effectuer le programme de tir au complet et de valider le cours.

Pour des questions d'organisation, chaque participant confirme sa présence aux différents cours de tir, en mettant un **X** dans les cases des dates correspondantes.

Un exemplaire de ce formulaire est à nous renvoyer avec la confirmation d'inscription / validation des informations d'ici au 20.01.19.

La reddition du matériel a lieu à l'Arsenal Cantonal le 09 novembre 2019, la présence est obligatoire.